

# «Réforme» des lycées pro : la place des enfants de 15 ans n'est pas au travail

Article réservé aux abonnés

Pour assurer une formation qualifiante à ces élèves issus pour majorité des classes populaires, il faut commencer par rendre les heures d'enseignement qui n'ont cessé d'être retirées aux cours des gouvernements successifs. Des enseignants appellent à manifester le 18 octobre partout en France. par Un collectif d'enseignants en lycées professionnels

publié le 14 octobre 2022 à 9h48

*«Travail mauvais qui prend l'âge tendre en sa serre / Qui produit la richesse en créant la misère / Qui se sert d'un enfant ainsi que d'un outil !», Victor Hugo, Melancholia, Les Contemplations, 1856.*

C'est un temps que l'on pensait révolu, celui où les enfants s'épuisaient à l'usine. C'est un temps où, dans les années qui suivirent, on avait la volonté ambitieuse de penser la formation de ces jeunes issus de milieux modestes comme un enseignement global, performant dans les gestes professionnels, exigeant dans la construction des savoirs généraux et de la citoyenneté.

Aujourd'hui, [le lycée professionnel](#) c'est un peu plus de 600 000 élèves. Soixante-douze pour cent des élèves en baccalauréat professionnel sont des enfants d'ouvriers, d'employés, d'inactifs et de retraités (1). Autant dire que, même si l'école reproduit et amplifie les inégalités sociales, elle reste, pour ces élèves des classes populaires, un outil indispensable pour espérer un avenir meilleur. Et c'est parce que le lycée professionnel scolarise ces enfants-là et que les «premiers de cordée» n'envisagent pas un seul instant d'y mettre leur progéniture, qu'il est aujourd'hui attaqué. Au nom de la sacro-sainte «*valorisation de la voie professionnelle*», les gouvernements successifs n'ont fait que démanteler, en réalité, des acquis durement gagnés.

## C'est la «stratégie du choc»

Déjà, en 2007, [le président Sarkozy](#) réduisait d'un an le cycle conduisant à l'obtention du baccalauréat professionnel, passant de quatre à trois ans. Les résultats ont été immédiats : des élèves trop jeunes sont arrivés dans nos classes, des centaines d'heures d'enseignement ont été supprimées, les plus faibles ont décroché, et leur formation a été moins qualifiante. Ce fut la première rupture avec cette école de la deuxième chance. D'autres allaient suivre. En 2014, c'est [le gouvernement Hollande](#) qui, dans l'indifférence générale, supprime le label ZEP, entraînant une baisse des moyens et une hausse des effectifs au sein des classes. On arrêta de donner plus à ceux qui avaient le moins. En 2018, avec [la réforme Blanquer](#), ce sont des centaines d'heures d'enseignement général que l'on retire (encore) aux élèves ; le BEP, parfois le seul diplôme de ces élèves en difficulté, disparaît ; le statut d'enseignant est contesté ; des centaines de postes d'enseignants sont supprimés. Aujourd'hui, le président Macron plante le dernier clou dans le couvercle du cercueil. Toujours plus vite, toujours plus fort, il place l'enseignement professionnel [sous l'égide de deux ministères](#), celui de l'Éducation nationale et celui du Travail.

Quel sens donner à ce choix ? C'est assez limpide. La formation des enfants de [«ceux qui ne sont rien»](#) sera désormais soumise aux besoins économiques des entreprises. C'est la [«stratégie du choc»](#)

pour balayer cent ans d'histoire de l'enseignement professionnel. Il s'agit de fermer les formations prétendument «non insérantes» et d'instaurer des formations réduites aux débouchés locaux et immédiats. C'est déscolariser davantage en diminuant toujours plus le nombre d'heures d'enseignement au profit du temps passé dans l'entreprise. C'est réduire la possibilité d'orientation de nos élèves déjà entravée par [Parcoursup](#). C'est assumer d'envoyer des enfants de 15 ans au travail alors que leur place est à l'école. Travail qui, comme dirait Hugo, «*tue, œuvre insensée / La beauté sur les fronts, dans les cœurs la pensée*».

## C'est l'inverse qu'il faut faire

Le président Macron s'appuierait sur le «*bon sens*». Aller en entreprise formerait des travailleurs plus compétents. Alors que les termes de «mobilité», «flexibilité», «adaptabilité», «polyvalence» sont dans toutes les bouches de «ceux qui réussissent», on réduirait la formation de ces futurs travailleuses et travailleurs à un long stage en entreprise ? On les priverait d'une formation conséquente et globale en termes de savoirs, de compétences, de savoir-être ? Il faut vraiment n'avoir jamais porté des marmites de cantines scolaires, tiré du câble électrique sur les chantiers par n'importe quel temps, vidé les fosses septiques ou changé les couches des personnes âgées pour penser que le travail en entreprise peut être préférable à la formation professionnelle scolaire.

C'est exactement l'inverse qu'il faut faire. Pour assurer une formation qualifiante à nos élèves et leur permettre de trouver toute leur place dans l'entreprise et la société, pour leur assurer la possibilité d'une évolution de carrière, il faut augmenter la formation en milieu scolaire et rendre les heures d'enseignement qui leur ont été retirées. Dans les lycées professionnels, tous les élèves sont accueillis sans discrimination, la réussite aux examens en formation initiale est meilleure (2), les poursuites d'études sont plus nombreuses (3), le taux de décrochage est moins élevé (4). Bref, sur le long terme, nos élèves s'insèrent mieux dans la vie professionnelle et citoyenne.

Aux plus vieux, la réforme des retraites ; aux enfants des classes populaires, le travail dès 15 ans ! Qu'en est-il de la «*République de l'égalité des chances*» d'[Elisabeth Borne](#) martelée dans son discours de politique générale ? Il faut être à la hauteur de ce qui se joue aujourd'hui. C'est cela que, nous, enseignantes, enseignants, parents d'élèves, citoyennes et citoyens, devons aux lycéennes et lycéens de l'enseignement professionnel. C'est pour cela que nous manifesterons le 18 octobre et que nous appelons à constituer des collectifs de défense des lycées professionnels partout en France.

(1) Rapport repère et référence statistique, 2022.

(2) Taux d'accès au diplôme de 68 % pour le bac pro et 73 % pour le CAP, contre respectivement 41 % et 59 % en apprentissage.

(3) 46 % contre 9 % pour l'apprentissage.

(4) 13 % contre 30 %.

**Signataires : Emmanuel Arvois, Matthieu Brabant, Valérie Durey, Emmanuelle Johsua et Myriam Martin, [enseignant.es](#) de lycée professionnel, syndicalistes.**